



VILLE DE LA BOUILLADISSE

PÔLE ANIMATION DE LA VIE LOCALE

La Ville de La Bouilladisse renouvelle son dispositif « Chèque CULTURE-SPORT » pour la rentrée scolaire 2021-2022



Afin de continuer à encourager la pratique sportive et culturelle des jeunes Bouilladissiens âgés de 3 à 15 ans, la Ville de La Bouilladisse tient à renouveler le dispositif

« CHEQUE CULTURE-SPORT »

Calculé sur le critère du quotient familial (inférieur à 800 €), ce dispositif permet à la Commune de prendre à sa charge un montant à hauteur de 50€ visant à faciliter l'accès des jeunes Bouilladissiens aux activités sportives et culturelles développées par les associations locales partenaires (détail des associations partenaires dans le formulaire de demande).

Par ce dispositif, nous espérons permettre aux enfants de découvrir une des nombreuses activités sportives et culturelles proposées sur notre Commune.

**Vous êtes éligible aux conditions d'attribution* du Chèque Culture Sport ?
Alors n'hésitez pas à en faire la demande :**

- soit en flashant le QR Code ci-contre avec votre smartphone (le formulaire en ligne s'affichera)
- soit en téléchargeant sur le site web de la Ville le formulaire d'inscription remplissable :

www.ville-bouilladisse.com/services_mairie/culture



***Conditions d'attribution :** Pour les **enfants âgés de 3 à 15 ans** dont les parents sont **domiciliés sur la commune de La Bouilladisse** et justifiant d'un **quotient familial inférieur à 800 €**.